

Les Classes à Horaires Aménagés (CHA)

Les **Classes à Horaires Aménagés** permettent de suivre **l'école ou le collège** et une **formation artistique** en même temps.

 Elles sont organisées par :

- L'Éducation nationale
- Un établissement scolaire
- Le Conservatoire.

 Elles permettent à des élèves motivés par la musique ou la danse de développer leur pratique artistique **en complément de leur scolarité**.

À Aulnay-sous-Bois, il existe 3 dispositifs

1. La CHAM vocale Arts du Spectacle

 Elle est organisée avec :

- Le **collège Gérard Philipe**
- Le **Conservatoire**
- Le **CRÉA**.

La formation comprend **3 domaines** :

Le chant

- Travail de la voix
- Travail du corps et de la présence sur scène
- **2 heures par semaine.**

La danse

- Apprendre à utiliser son corps dans le mouvement dansé
- **1 heure par semaine**, en alternance avec la Formation Musicale ou le chant.

La Formation Musicale et l'Éducation musicale

- Apprendre à écouter
- Connaître le vocabulaire musical
- Développer sa culture musicale
- Apprendre à lire une partition
- **1 heure de Formation Musicale et 1 heure d'Éducation musicale par semaine.**

Ce que l'élève apprend

 Cette formation permet notamment de :

- Devenir plus autonome
- Prendre confiance en soi
- Apprendre à être artiste, créateur et spectateur
- Travailler avec les autres
- Trouver sa place dans un groupe
- Développer son esprit critique
- Mieux gérer ses émotions sur scène.

 Chaque année, les élèves réalisent ensemble **un spectacle présenté au public.**

Comment entrer en CHAM vocale ?

 Au mois de **mars**, l'élève participe à **un entretien.**

 Cet entretien permet notamment de connaître **sa motivation.**

 Le représentant légal participe également à cet entretien.

Aucun niveau artistique n'est demandé avant l'entrée.

 Avant l'entretien, la famille doit :

- Remplir un formulaire d'admission disponible auprès de l'école élémentaire
- Effectuer une démarche d'inscription auprès du CRÉA ou du Conservatoire.

Une commission examine ensuite les candidatures.

 La décision d'affectation appartient à l'Éducation nationale.

L'élève doit également être admis **en classe de 6e.**

Une fois retenu, il est **automatiquement inscrit au Conservatoire.**

2. La CHAM instrumentale

 La **CHAM instrumentale** est organisée avec le **collège Le Parc.**

 Elle permet de suivre une formation musicale spécialisée et diplômante.

Les enseignements

L'élève suit :

Un cours d'instrument

-  Cours individuel
-  De **20 à 50 minutes par semaine**, selon son cycle.

La Formation Musicale

-  Cours collectif
-  De **1 à 2 heures par semaine**, selon son niveau.

Des pratiques collectives

Selon son instrument et son niveau, l'élève peut participer :

- À la musique de chambre
- À un orchestre
- À un ensemble instrumental.

Ce que l'élève apprend

 L'élève apprend progressivement à :

- Être assidu et régulier
- Devenir autonome
- Développer sa créativité

- Mieux maîtriser son instrument
- Lire les partitions
- Connaître différents répertoires et styles musicaux
- Écouter et respecter les consignes du chef
- Comprendre sa place dans le groupe.

3. La CHAD

 La **Classe à Horaires Aménagés Danse (CHAD)** est également organisée avec le **collège Le Parc**.

Elle propose une formation spécialisée et diplômante en danse.

Les enseignements

L'élève suit :

De la danse classique et contemporaine

-  **2 cours collectifs de 1 h 30 par semaine.**

Un laboratoire chorégraphique

-  **1 cours collectif de 1 h à 1 h 15 par semaine.**

La Formation Musicale Danseur

-  **1 h 15 par semaine.**

 L'élève développe aussi sa **culture chorégraphique** grâce à :

- Des master-classes
- Des rencontres avec des chorégraphes
- Des spectacles.

Des projets communs au collège

Les élèves de CHAM instrumentale et de CHAD suivent également :

- Du **chant choral**
- De l'**Éducation musicale**.

 Ils participent aussi à **un projet artistique collectif**.

 Ce projet est présenté au public **à la fin de l'année scolaire**.

Il permet aux élèves de créer et de pratiquer ensemble différentes formes artistiques.

Comment entrer en CHAM instrumentale ou en CHAD ?

 Au mois de **mars**, l'élève participe à :

- Une **audition**
- Un **entretien**.

 Ces épreuves permettent d'évaluer notamment :

- Ses aptitudes musicales ou chorégraphiques
- Sa capacité à mémoriser
- Sa motivation.



Pour la CHAM instrumentale



L'élève doit :

- Chanter de mémoire un chant de son choix, sans accompagnement
- Reproduire des rythmes et des mélodies.



Il n'est **pas nécessaire d'avoir déjà suivi une formation musicale.**



Pour la CHAD

L'élève doit notamment :

- Présenter une variation de danse imposée
- Chanter de mémoire un chant de son choix
- Reproduire des rythmes.

Si l'élève débute la danse, il peut suivre pendant une année un enseignement de danse au Conservatoire avant de **présenter à nouveau sa candidature l'année suivante.**



Les démarches de la famille

La famille doit :

- Remplir le formulaire d'admission disponible auprès de l'école élémentaire
- Effectuer une démarche d'inscription auprès du Conservatoire.

Une commission examine les candidatures.



La décision finale d'affectation appartient à **l'Éducation nationale.**

L'élève doit également être admis **en classe de 6e.**

Une fois retenu en CHAM instrumentale ou en CHAD, il est **automatiquement inscrit au Conservatoire.**

 Pour connaître toutes les règles, il faut consulter le [Règlement pédagogique CHAM-CHAD du Conservatoire.](#)

 **Pour résumer**

Les Classes à Horaires Aménagés (CHA)

L'école et une passion artistique en même temps !



1

Qu'est-ce que les CHA ?

Les Classes à Horaires Aménagés permettent de suivre l'école ou le collège et une formation artistique en même temps.

Elles sont organisées par :



L'Éducation nationale



Un établissement scolaire (collège)



Le Conservatoire

Elles s'adressent à des élèves :

- motivés par la musique ou la danse,
- qui veulent développer leur talent artistique,
- tout en suivant leur scolarité au collège.



2

À Aulnay-sous-Bois, il existe 3 dispositifs

1

La CHAM vocale Arts du Spectacle



- Au collège Gérard Philipe
- En partenariat avec le Conservatoire et le CRÉA
- Chant, danse et formation musicale
- Un projet de spectacle chaque année

Pour les élèves qui aiment chanter, danser et être sur scène !

2

La CHAM instrumentale



- Au collège Le Parc
- Une formation musicale spécialisée et diplômante
- Cours d'instrument
- Formation Musicale
- Pratiques collectives (orchestre, musique de chambre...)

Pour les élèves qui veulent jouer d'un instrument !

3

La CHAD



- Au collège Le Parc
- Une formation en danse classique et contemporaine
- Un laboratoire chorégraphique
- Formation Musicale Danseur
- Des master-classes, des rencontres et des spectacles

Pour les élèves qui veulent danser !

3

Comment intégrer une CHA ?



Au mois de mars, l'élève passe :

- un entretien
- (et une audition pour la CHAM instrumentale et la CHAD)



Avant l'entretien, la famille doit :

- remplir un formulaire d'admission auprès de l'école élémentaire
- s'inscrire au Conservatoire (et au CRÉA pour la CHAM vocale)

4

La décision



- Une commission étudie les candidatures.
- La décision d'affectation est prise par l'Éducation nationale.
- L'élève doit être admis en classe de 6^e.
- Une fois retenu, il est automatiquement inscrit au Conservatoire.

Aucun niveau artistique n'est demandé avant l'entrée !

5

Un projet artistique et collectif



- Tous les élèves participent à un projet artistique collectif.
- Ce projet est présenté au public à la fin de l'année scolaire.
- Il permet de créer et de pratiquer ensemble différentes formes artistiques.

*Partager
Créer
Grandir ensemble !*